



Au coeur des lacs et des monts



Saint-Joseph-de-Coleraine

Calendrier



2023





GASTON NADEAU | Maire
418 281-1548

MOT DU MAIRE

Chers Colerainois et Colerainoises,

Les deux dernières années n'ont pas été de tout repos pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine. De notre côté, plusieurs grands défis demeurent à relever et notre équipe travaille sans cesse pour améliorer notre milieu de vie, veiller à sa santé économique et assurer la satisfaction collective.

Saint-Joseph-de-Coleraine est une municipalité chaleureuse, accueillante et stimulante propulsée par l'engagement des citoyens qui assure la dynamisation du milieu.

Bien que plusieurs changements soient survenus dernièrement, la vision du développement collectif, économique et touristique représente encore l'élément central guidant nos actions.

En tout temps, comme à l'habitude, l'équipe municipale demeure à votre entière disposition.

Merci de votre confiance et de votre présence!



LAINCY FECTEAU | Poste 1
418 998-3970



ANDRÉ ANGERS | Poste 2
418 332-5910



MÉLISA RICHARD | Poste 3
418 281-0151



VACANT | Poste 4



SABRINA CARON | Poste 5
418 423-5991



ANDRÉ CLOUTIER | Poste 6
418 423-7653



COORDONNÉES DES SERVICES

Hôtel de ville 418 423-4000

Administration

Bernard Caouette, directeur général	poste 223
Francyne Gagné, adjointe administrative et trésorière adjointe	poste 228
Annie St-Ours, adjointe administrative et greffière adjointe	poste 221

Bureau du maire

Gaston Nadeau	poste 222
---------------	-----------

Travaux publics

René Filteau, directeur	poste 224 418 333-1306
-------------------------	---------------------------

Service des loisirs

Alex Simoneau, coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire	poste 225
---	-----------

Service de l'urbanisme

Perrine Jézéquel, inspectrice et responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement	poste 227
---	-----------

Service de sécurité incendie

Marco Côté, directeur	418 334-6241
-----------------------	--------------

Centre sportif Odilon Grenier

Proshop	poste 251
Salle Desjardins au 2 ^e étage	418 423-2821

Chalet des sports O.T.J.

Salle	poste 253
Sous-sol	poste 254

Centre sportif du Mont-Caribou de Vimy-Ridge

<u>Télécopieur pour tous les services</u>	418 423-4150
--	---------------------

Mairie	maire@coleraine.qc.ca
Direction générale	dg@coleraine.qc.ca
Administration	administration@coleraine.qc.ca
Loisirs	loisirs@coleraine.qc.ca
Service de sécurité incendie	pompiercoleraine@hotmail.com
Travaux publics	travauxpublics@coleraine.qc.ca
Urbanisme	urbanisme@coleraine.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX

Lundi au jeudi : 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 / Vendredi : Fermé

88, avenue Saint-Patrick  Municipalité Saint Joseph de Coleraine
Saint-Joseph-de-Coleraine, QC G0N 1B0 www.coleraine.qc.ca

En cas d'urgence municipale composez le 418 334-1938



Pour une 4^e édition de ce calendrier municipal, la collaboration de la municipalité avec les photographes du Club de photographie des Collines, région de Thetford Mines, se poursuit.

Le talent de ces photographes a su bien cerner les spécificités de notre territoire parsemé de lacs, de montagnes et de sentiers. Ces attraits qui nous entourent représentent une aquarelle de couleurs chatoyantes qui se métamorphosent au fil des saisons.

Merci beaucoup à cette belle équipe!

*En page couverture,
nos photographes sont :*

Gaétan Laflamme, Sentiers des 3 Monts
Shany Tardif, Camp de jour
Danielle Parent, Village Saint-Joseph-de-Coleraine



RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

Association des pompiers volontaires

Francis Bédard
418 341-0519

Association des riverains du ch. du Barrage

Line Mathieu
819 244-3531

Corporation du terrain communautaire

Chantal Ferland
418 449-1400

Association du Hockey Mineur Appalaches

Mathieu Bergeron-Viens
418 334-4397

Association du Lac Bisby

Hélène Drolet
514 606-3476

Association du Lac Caribou

Francis Bédard
418 341-0519

Association du Lac Rond

Martin Gallant
418 931-3326

Association du Mont-Caribou

Karine Laflamme
418 423-4513

Association du Petit lac Saint-François

Claude Samson
418 423-2679

Cercle des Fermières

Gemma Bois
418 423-2934

Club de hockey Junior Appalaches

Service des loisirs municipaux
418 423-4000 *225

Club de l'Âge d'or

Louise Bélanger
418 423-5357

Club de patinage artistique

Stéphanie Latulippe
418 334-9353

Club Social de Vimy-Ridge

Francine Brouard
418 423-4538

Comité de bienfaisance

Jean-Guy Jacques / Sylviane Croteau
418 423-2299 / 418 423-5409

Comité des citoyens de Vimy-Ridge

Jean-Pierre Poirier
418 333-5584

Comité de développement industriel

René Garon
418 423-5662

Sentiers Pédestres des 3 Monts

Pavillon d'accueil
418 423-3351

Service d'entraide lors d'un décès

Marika Cadorette
418 423-3577

LE BÉNÉVOLE UN MAILLON IMPORTANT DE LA CHAÎNE HUMAINE

Donner est un plaisir plus durable
que recevoir; car celui des deux qui donne
est celui qui se souvient le plus longtemps.



Société protectrice des animaux de Thetford Mines

est mandatée pour voir au respect du règlement municipal concernant les animaux.

Sa mission est de protéger les animaux tout en créant une harmonie avec les humains.

Enregistrement – renouvellement des licences :

- Tous les chiens sur le territoire de notre municipalité doivent être enregistrés auprès de la SPA. Votre chien ne possède pas de médaille? Le renouvellement n'a pas été fait? Vous devez y voir!

Traitement d'une plainte :

- Si vous avez été témoin ou une victime d'un événement d'agressivité impliquant un chien, nous vous invitons à le signaler.
- Notre personnel est là pour vous écouter, vous renseigner et vous aider. Sachez qu'une plainte demeure confidentielle.

Responsabilités d'un propriétaire d'animal :

- ⇒ Se procurer une licence auprès de la SPA.
- ⇒ Garder l'animal dans un lieu où ce dernier ne peut sortir.
- ⇒ Accompagner l'animal dans ses sorties et en garder le contrôle au moyen d'une laisse.
- ⇒ Ramasser ses excréments, en tout temps et partout.
- ⇒ S'assurer que l'animal ne trouble pas la tranquillité du voisinage.

Autres services offerts :

- ❖ Adoption d'un animal de compagnie.
- ❖ Prise en charge d'un animal errant ou blessé.
- ❖ Location de cage-capture pour chat ou petit animal de la faune.

La personne-ressource de la SPA vous renseignera et vous expliquera le processus relié à la situation.

Contactez-les : 418 332-2772



INFORMATIONS DIVERSES

LUMIÈRES DE RUES

Une lumière de rue est défectueuse, avisez-nous au 418 423-4000 poste 225. L'entrepreneur nous demande de lui indiquer le problème : allume et éteint, toujours allumée ou brûlée. Merci de nous en informer lors de votre déclaration.

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES **DU NOUVEAU EN 2023**

Au moment de mettre les calendriers sous presse, la municipalité envisage de ne plus faire la gestion des vidanges des fosses septiques ni la disposition des boues des citoyens. Dans cette perspective, la municipalité ne percevra donc plus de revenu de taxe, pour ensuite payer ces services. Il reviendra à chaque propriétaire de faire vidanger sa ou ses fosses et d'en assumer directement les coûts auprès des fournisseurs de services conformément à la réglementation provinciale (Q.2 – R.22). Cela dans le but de réduire le travail administratif et donc les frais de gestion municipaux devenus très élevés. Un suivi sera fait prochainement auprès des propriétaires concernés.

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Les semaines de rinçage sont planifiées à l'avance et indiquées dans la page mensuelle, s'il y a lieu. Si vous constatez que l'eau est moins limpide, pour corriger la situation, il vous suffit de faire couler l'eau froide de plusieurs robinets pendant quelques minutes. Notez toutefois que l'eau peut être consommée durant le rinçage. Advenant une situation urgente nécessitant l'utilisation des bornes-fontaines, veuillez prendre note que nous ne pouvons vous émettre d'avis public... faute de temps!

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE THETFORD

SERVICES GRATUITS Tous nos résidents, du plus petit au plus grand, peuvent profiter des services de ces bibliothèques : L'Hiboucou, CÉGEP, de l'Amitié et de la polyvalente de Black Lake. L'abonnement est gratuit sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité. Pour plus de renseignements au sujet du Réseau, 418 335-2981 poste 317. *Il y aura toujours un livre pour captiver votre attention et imagination. À vous de le trouver!*

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

VISITE DES RÉSIDENCES Sur une période de 5 ans, les pompiers de notre service visiteront toutes les résidences afin de vérifier leur conformité aux articles du règlement # 557-2012 relatif à la prévention des incendies. Aucune vente de matériel. **Feu d'artifice, de joie ou à ciel ouvert** : une autorisation doit être demandée et obtenue auprès du Directeur du Service de Sécurité Incendie, par internet ou téléphone au 418 334-6241, M. Marco Côté.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CDICC)

Le CDICC dispose d'un programme de subventions dans le but de favoriser le développement résidentiel, commercial et industriel de la municipalité.

Informations : René Garon, président au 418 423-5662.

La CAISSE DES JARDINS DU CARREFOUR DES LACS est fière d'offrir un remboursement des frais notariés pour le prêt hypothécaire consenti chez elle, jusqu'à concurrence de 700 \$, si vous vous qualifiez à ce programme.

INFORMATIONS DIVERSES



PERMIS MUNICIPAUX

Il est important de nous aviser avant d'effectuer des travaux sur votre propriété et de respecter les règlements en vigueur.

Un permis doit être obtenu avant d'entreprendre les travaux de construction, de rénovation ou de démolition et cela, même si le coût des travaux est de moins de 5 000 \$. Afin d'accélérer le processus de votre demande, complétez les formulaires disponibles sur notre site Internet.

UN PERMIS OU UNE CERTIFICATION D'AUTORISATION EST OBLIGATOIRE POUR :

- implantation d'un bâtiment : résidence, maison mobile, garage ou accessoire : véranda, pavillon, remise, cabane pour enfant;
- rénovation intérieure et extérieure de tous les bâtiments, sauf la peinture;
- démolition et déplacement d'un bâtiment;
- abattage d'arbres en zone de villégiature et coupe sur un lot boisé de 4 hectares et plus;
- installation d'une fosse septique, d'un puits ou d'un ponceau;
- ajout de piscine, d'appareil d'échange thermique ou d'une enseigne;
- contrôle de l'érosion et stabilisation de la rive en villégiature;
- tenu d'une vente-débarras ou demande de colportage;
- utilisation et remisage d'une roulotte, pour tous les secteurs;
- enregistrement du système d'alarme pour le vol ou incendie à votre résidence.

Bureau ouvert de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi.

Il est préférable de téléphoner à l'inspectrice municipale, avant de vous déplacer au 418 423-4000 poste 227.

LE NON-RESPECT D'UN RÈGLEMENT peut entraîner l'émission d'un constat d'infraction et une amende peut vous être donnée.

BACS ROULANTS

Utilisation du bac roulant – 240 et 360 litres :

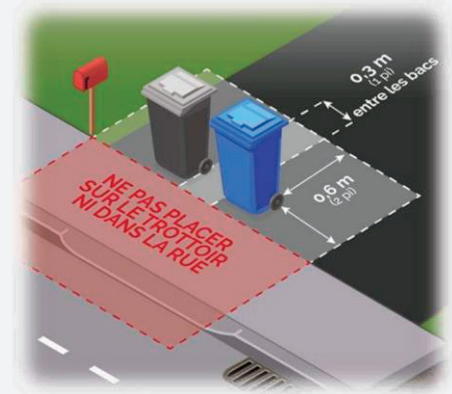
- Évitez de surcharger votre bac, car si le poids est trop élevé, il ne sera pas vidé.
- Le bac doit être bien fermé. Ne laissez pas de déchets sur le couvercle ou à côté du bac, car ils ne seront pas ramassés.

Où positionner le bac?

- ⇒ Dirigez les poignées en direction de la maison et lorsque vous sortez de votre entrée, déposez le bac à la droite de votre résidence.
- ⇒ **Ne placez pas votre bac sur le trottoir ou dans la rue.**
- ⇒ S'il n'y a pas de trottoir face à votre résidence : placer le bac roulant à l'entrée de votre cour.
- ⇒ Aucun véhicule ou objet ne doit nuire au camion de collecte et au bras mécanique de soulèvement.
- ⇒ Gardez une distance de 50 cm - 20 pouces, si vous placez votre bac près d'un autre bac.

Recommandations :

- Les heures de collecte varient, il est donc important de déposer votre bac la veille de la collecte, après 18 h ou très tôt le matin. La municipalité n'est pas responsable des bacs non vidés ayant été déposés en retard, le matin de la collecte.
- En période hivernale, pensez à prévenir l'ensevelissement du bac dans la neige.
- Les bacs doivent être retirés de la bordure de votre entrée/chemin au plus tard 12 heures après la collecte.



COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS – MAI/JUIN

OBJETS RAMASSÉS

- doivent être placés le long de la rue et des trottoirs, mais en aucun cas dans la rue ou sur le trottoir.
- doivent être sortis 1 semaine MAXIMUM avant la date de la collecte de votre secteur.
- ne doivent pas être plus lourds que 23 kg - 50 livres. Si tel est le cas, les employés les laisseront sur place.

OBJETS ACCEPTÉS :

de façon non limitative, les objets de toute nature placés en bordure de la voie publique : meuble, matelas, sommier, tapis, toilette, lampe, réservoir, bain et contour en fibre de verre et autres objets. / Branches d'arbres **ATTACHÉES** en paquet ne pesant pas plus de 23 kg - 50 livres et **COUPÉES** d'une longueur d'environ de 1,21 mètre - 4 pieds.

OBJETS NON RAMASSÉS :

Matériaux en vrac : roc, pierre, terre, béton, asphalte, et souche d'arbre. / Gros rebuts d'origine commerciale ou industrielle. / Matériaux provenant de démolition ou de rénovation. / Bateau, chaloupe, morceau de carrosserie de voiture, de boîte de camion ou de motoneige. / Déchets de forge, de garage, de ferblanterie ou de plomberie. / Matériel électronique et informatique (téléviseur, ordinateur, écran, imprimante, systèmes audio/vidéo, etc.) / Appareil électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, climatiseur, refroidisseur d'eau. / Déchets domestiques dangereux : huile usagée, filtre, reste de peinture, batterie d'automobile, solvant, bonbonne de propane, chlore, produit acide, caustique, corrosif, explosif ou inflammable.

Un délai maximal de « 1 semaine » est accordé pour ramasser les objets non recueillis par l'entrepreneur, lors de cette collecte. Après cette date s'il y a toujours des débris, la municipalité se verra dans l'obligation de vous remettre un avis d'infraction. Notez que le site du garage municipal n'est pas un endroit de dépôt de déchets.

RÉSIDUS VERTS : MAI ET NOVEMBRE **FEUILLES MORTES, HERBES ET GAZON PLACÉS DANS UN SAC DE PAPIER CONÇU SPÉCIALEMENT POUR LES RÉSIDUS VERTS.**

Tous les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables SONT INTERDITS et ne seront pas ramassés. Les sacs doivent être déposés en bordure de la voie publique avant 6 h 30 le matin de la collecte. Le poids maximum du sac doit être de 23 kg - 50 livres. Aucune limite de sacs pour cette collecte.

Les dates de toutes les collectes se retrouvent dans les pages mensuelles.





Entente municipale avec Disraeli

Service offert aux citoyens

Pour la clientèle résidentielle seulement, 2 visites **gratuites** par année, par résidence ou par unité de logement.

Notez que l'écocentre est fermé en période hivernale.

Pour profiter de ce service, vous devez obtenir un coupon municipal numéroté que vous devez présenter à l'écocentre de votre choix et avoir avec vous une preuve de résidence. L'utilisateur doit trier et déposer lui-même ses matières sur place.

Un dépliant explicatif sur ce service est disponible sur Internet ou en papier aux bureaux municipaux.

Merci de prendre soin de l'environnement!

Info : 418 423-4000 *221



Si l'objet à jeter est refusé à l'un des écocentres, vous pouvez vous tourner vers :

-Régie Intermunicipale de la Région de Thetford (RIRT)
3626, boul. Frontenac Est au 418 338-5711;

-Sanitaire Fortier au 3878, boul. Frontenac Est au 418 332-2880.

Informez-vous avant de passer, car des frais peuvent être demandés.

Autres dépôts :

***Garage municipal au 3-A chemin de Vimy pour les pneus usagés SEULEMENT;**

***Secrétariat municipal pour les cartouches d'encre, cellulaires et piles.**

Le saviez-vous? 5 RÈGLES D'OR POUR RÉCUPÉRER EFFICACEMENT

1. Rinçage des bacs de récupération et des contenants

Rincez vos contenants de plastique, verre et métal avec l'eau de vaisselle utilisée au quotidien avant de les déposer dans votre bac. Vous éviterez la contamination des autres matières, particulièrement les papiers et cartons et réduirez ainsi les mauvaises odeurs et le développement de moisissures tout en favorisant un environnement sain pour les travailleurs des centres de tri.

L'eau de vaisselle, un geste simple et écologique!

2. Récupération des sacs de plastique et papiers déchetés

Récupérez les sacs et les pellicules souples de plastique. Videz-les de leur contenu et rassemblez-les dans un même sac. N'oubliez pas de le nouer afin d'éviter l'éparpillement.

Si vous déchiquetez vos papiers personnels, déposez-les dans un sac de plastique transparent et nouez-le.

3. Récupération des cartons sales

Les papiers et cartons imbibés d'huile, de graisse et de nourriture ne sont pas recyclables. Cependant, un peu de gras sur une boîte de beignes ou de pizza ne nuit pas au processus de recyclage.

4. Récupération des emballages

Séparer les divers types d'emballages d'un même produit permet de recycler plus de matières. Avant de déposer une boîte de céréales dans le bac, enlevez et *mettez aux ordures le sac de plastique*.

Notez qu'il n'est pas nécessaire d'enlever la vitrine de plastique d'une enveloppe ou l'étiquette sur les boîtes de conserves.

Vous pouvez retirer le bouchon des bouteilles en plastique.

Vous ferez ainsi du tri à la source!

5. Récupération de circulaires

Retirez les circulaires du sac en plastique avant de les récupérer.

Merci!



D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Janvier 2023

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
1 Jour de l'an 	2 	3 	4 Rangs et villégiature 	5 Rangs et villégiature 	6 	7 ○	<p> A. Les 1^{er} et 2, le Centre sportif Odilon Grenier est fermé.</p> <p> B. Du 1^{er} au 13 janvier, dépôt des candidatures pour les élections du 12 février.</p> <p> C. Jusqu'au 6, bureaux municipaux fermés.</p> <p> D. Le 12, collecte des sapins de Noël pour tous les secteurs. Si tempête remise au 13.</p> <p> E. Semaine du 29, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h. • Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. • Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. <p>ACTIVITÉS CLUB DE L'ÂGE D'OR</p> <p>Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard à 9 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2^e vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
8 	9 	10	11 Coleraine et Vimy-Ridge 	12 Coleraine et Vimy-Ridge 	13 	14	
15 ☾ 	16	17	18 Rangs et villégiature 	19 Rangs et villégiature 	20	21 ●	
22 	23	24	25 Coleraine et Vimy-Ridge 	26 Coleraine et Vimy-Ridge 	27	28 ☽	
29 	30	31	 Profitons de ces sites enchanteurs <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 				



Terrain communautaire
Grand Lac Saint-François
© Geneviève Ousset

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février 2023

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
			1   Rangs et villégiature	2  Rangs et villégiature	3	4	<p> A. Jusqu'au 3, rinçage du réseau d'aqueduc.</p> <p> B. Élections municipales – Vote par anticipation.</p> <p> C. Du 9 au 12, tournoi provincial du Junior A et B au Centre sportif Odilon Grenier.</p> <p> D. Élection municipales – Jour du scrutin.</p> <p> E. Du 13 février au 10 mars, inscriptions pour les emplois étudiants.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h. • Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. • Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. <p>ACTIVITÉS</p> <p>CERCLE DES FERMIERES</p> <p>3^e lundi : Assemblée mensuelle</p> <p>CLUB DE L'ÂGE D'OR</p> <p>Les lundis : Baseball-poche à 13 h</p> <p>Les mardis : Bingo à 19 h</p> <p>Les mercredis : Shuffleboard à 9 h</p> <p>Les jeudis : Pétanque à 13 h</p> <p>2^e vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
5   	6 	7	8  Coleraine et Vimy-Ridge	9   Coleraine et Vimy-Ridge	10 	11 	
12  	13  	14 Saint-Valentin 	15  Rangs et villégiature	16  Rangs et villégiature	17	18	
19 	20 	21	22  Coleraine et Vimy-Ridge	23  Coleraine et Vimy-Ridge	24	25	
26 	27 	28	 <p>Profitez de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 				



D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Mars 2023

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
²³ / ₃₀	24	25	26	27	28	29


Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
			1  Rangs et villégiature	2  Rangs et villégiature	3	4	<p> A. Du 6 au 10, relâche scolaire séances libres de hockey et de patinage à l'horaire.</p> <p> B. Jusqu'au 10 mars, inscriptions pour les emplois étudiants.</p> <p> 1^{er} versement de taxes. Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h. • Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. • Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. <p>ACTIVITÉS</p> <p>CERCLE DES FERMIERES 3^e lundi : Assemblée mensuelle</p> <p>CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard à 9 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2^e vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
5 	6  A 	7 ○	8  Coleraine et Vimy-Ridge	9  Coleraine et Vimy-Ridge	10  B	11	
12  	13	14	15 ◐  Rangs et villégiature	16  Rangs et villégiature	17  Saint-Patrick	18	
19 	20	21 ●	22  Coleraine et Vimy-Ridge	23   Coleraine et Vimy-Ridge	24	25	
26 	27	28	29 ◑  Rangs et villégiature	30  Rangs et villégiature	31		



D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Avril 2023

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
						1	<p>A. Le 2, stationnement permis dans les rues.</p> <p>B. Le 8, fermeture de la saison sportive 2022-2023 du Centre sportif Odilon Grenier.</p> <p>C. Semaine du 9, rinçage du réseau d'aqueduc du lundi au vendredi.</p> <p>D. Semaine du 16, semaine de l'action bénévole.</p> <p>E. Le 30, date limite pour enlever votre abri d'auto (toile et structure).</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout le mois, inscription au camp de jour et service de garde! <p>ACTIVITÉS</p> <p>CERCLE DES FERMIERES</p> <p>3^e lundi : Assemblée mensuelle</p> <p>CLUB DE L'ÂGE D'OR</p> <p>Les lundis : Baseball-poche à 13 h</p> <p>Les mardis : Bingo à 19 h</p> <p>Les mercredis : Shuffleboard à 9 h</p> <p>Les jeudis : Pétanque à 13 h</p> <p>2^e vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
2  	3 	4	5  Coleraine et Vimy-Ridge	6   Coleraine et Vimy-Ridge	7  Vendredi Saint	8  Samedi Saint	
9   Pâques	10  Lundi de Pâques	11	12  Rangs et villégiature	13   Rangs et villégiature	14	15	
16   NOS BÉNÉVOLES des gens de 	17 	18 	19  Coleraine et Vimy-Ridge 	20   Coleraine et Vimy-Ridge 	21 	22 	
23  30	24	25	26  Rangs et villégiature	27   Rangs et villégiature	28	29	



D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Mai 2023

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
	1  	2	3  Coleraine et Vimy-Ridge	4  Coleraine et Vimy-Ridge 	5 ○	6	<p>A. Semaine du 1^{er}, balayage des rues.</p> <p>B. Le 4, collecte des résidus verts pour tous les secteurs, feuilles mortes, herbes et gazon placés dans un sac de papier.</p> <p>C. Les 19, 20 et 21, 33^e édition du tournoi de pêche du Lac Caribou.</p> <p>D. Le 21, assemblée générale de l'Association du Petit lac Saint-François au centre communautaire.</p> <p>E. Collectes des DÉCHETS MONSTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 23, secteurs Coleraine et Vimy-Ridge.  - Le 30, Petit lac Saint-François, Lac Caribou et 10^e rang. <p>T  2^e versement de taxes. Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.</p> <p>ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIERES 3^e lundi : Assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard à 9 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2^e vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h <i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
7	8	9	10  Rangs et villégiature	11  Tous les secteurs	12 ◐	13	
14 Fête des mères 	15	16	17  Coleraine et Vimy-Ridge	18  Tous les secteurs	19 ● 	20 	
21  	22 Journée nationale des patriotes 	23  Coleraine et Vimy-Ridge  DÉCHETS MONSTRES	24  Rangs et villégiature	25   Tous les secteurs	26	27 ◐	
28	29	30  P. lac, Lac Caribou et 10 ^e rang  DÉCHETS MONSTRES	31  Coleraine et Vimy-Ridge	RAPPEL : • Collecte des déchets monstres : vous devez sortir vos déchets au maximum une (1) semaine avant la collecte. Les branches doivent être attachées ensemble et le poids des déchets monstres ne doit pas excéder ce qu'une personne peut soulever. <i>Voir la note dans les pages d'informations.</i>			



Débarcadère Chemin du Barrage
© Nadeau Photo Solution

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin 2023

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29




















Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
				1 Tous les secteurs	2	3 A	<p>A. Les 3 et 4, vente-débarras sans permis sur tout le territoire – non remise si pluie.</p> <p>B. Semaine du 4, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.</p> <p>C. Le 11, assemblée générale du Lac Rond au chalet du Boisé.</p> <p>D. Collectes des DÉCHETS MONSTRES : - Le 13, Lac Rond, Grand lac Saint-François, Cordon du 5^e rang, Lac Bisby et Rang 2.</p>  <p>E. Le 26, ouverture du camp de jour et piscine.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Collecte des déchets monstres : vous devez sortir vos déchets au maximum une (1) semaine avant la collecte. Les branches doivent être attachées ensemble et le poids des déchets monstres ne doit pas excéder ce qu'une personne peut soulever. <i>Voir la note dans les pages d'informations.</i>
4 A B	5	6	7 Rangs et villégiature	8 Tous les secteurs	9	10	
11 C	12	13 D Lac Rond, Grand lac Saint-François, Cordon du 5 ^e rang, Lac Bisby et Rang 2  DÉCHETS MONSTRES	14 Coleraine et Vimy-Ridge	15 Tous les secteurs	16	17	
18 Fête des pères 	19	20	21 Rangs et villégiature	22 Tous les secteurs	23 FERMÉ Congé férié	24 Fête nationale du Québec	
25	26 D E	27	28 Coleraine et Vimy-Ridge	29 Tous les secteurs	30 FERMÉ Congé férié	Profitons de ces sites enchanteurs	
						<ul style="list-style-type: none"> Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 	



D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Juillet 2023

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
 <p>Profitons de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 						1	<p>A. Le 2, assemblée générale du Lac Caribou au gazebo de l'association.</p> <p>B. Le 8, fête annuelle du Petit lac Saint-François au centre communautaire.</p> <p>C. Bureaux municipaux FERMÉS du 24 juillet au 4 août pour les vacances estivales.</p> <p> 3^e versement de taxes. Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lire, un cadeau pour la vie! Prêt de trousse de lecture pour les 2 à 4 ans. Service de prêt comme à la bibliothèque.
2 	3 ○	4 	5  Rangs et villégiature	6  Tous les secteurs	7	8  	
9	10 ◐	11	12  Coleraine et Vimy-Ridge	13  Tous les secteurs	14	15	
16	17 ●	18	19  Rangs et villégiature	20   Tous les secteurs	21	22	
23	24  	25 	26 ◐  Coleraine et Vimy	27  Tous les secteurs	28 	29	
30		31					



D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Août 2023

D	L	M	M	J	V	S
						1
						2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30




















Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
		1   FERMÉ Vacances estivales	2  Rangs et villégiature	3  Tous les secteurs	4   FERMÉ Vacances estivales	5	<p>A. Bureaux municipaux FERMÉS du 24 juillet au 4 août pour les vacances estivales.</p> <p>B. Semaine du 6, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.</p> <p>C. Le 7, ouverture des bureaux municipaux.</p> <p>D. Le 11, fermeture du camp de jour et de la piscine.</p> <p>E. Le 13, assemblée générale de l'association du Petit lac Saint-François au centre communautaire.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Couches lavables, un choix écologique! Remboursement de 50% du coût d'achat pour un maximum de 150 \$. L'enfant doit avoir moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.
6 	7 	8 	9  Coleraine et Vimy-Ridge	10  Tous les secteurs	11 	12	
13 	14 	15	16   Rangs et villégiature	17  Tous les secteurs	18	19	
20	21	22	23  Coleraine et Vimy-Ridge	24   Tous les secteurs	25	26	
27	28	29	30  Rangs et villégiature	31   Tous les secteurs	 <p>Profitons de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 		



D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Septembre 2023

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
 <p>Profitons de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 					1	2 	<p> A. Semaine finissant le 2, fin de la collecte hebdomadaire des ordures.</p> <p> B. À partir du 8, camp d'entraînement du hockey Junior A, selon l'horaire.</p> <p> C. Le 10, ouverture de la saison sportive 2022-2023 du Centre sportif Odilon Grenier.</p> <p> 4^e versement de taxes. Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une naissance, un livre! Cadeau bébé lecture pour les enfants nés ou adoptés en 2023 et résidant dans notre municipalité. <p>ACTIVITÉS</p> <p>CERCLE DES FERMIERES 3^e lundi : Assemblée mensuelle</p> <p>CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard à 9 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2^e vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
3	4 Fête du Travail 	5	6  Coleraine et Vimy-Ridge	7  Coleraine et Vimy-Ridge	8 	9	
10 	11 	12	13  Rangs et villégiature	14  Rangs et villégiature	15 ●	16	
17	18	19	20  Coleraine et Vimy-Ridge	21   Coleraine et Vimy-Ridge	22 D	23	
24	25	26	27  Rangs et villégiature	28  Rangs et villégiature	29 ○	30	






Pont près de Vimy
© Lucie Dubois

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre 2023

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
1  	2 	3	4  Coleraine et Vimy-Ridge	5  Coleraine et Vimy-Ridge	6 	7	<p> A. Le 1^{er}, installation de l'abri d'auto permise.</p> <p> B. Semaine du 8, semaine de la prévention des incendies.</p> <p> C. Semaine du 8, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Balises... délimitez votre terrain avec des balises pour faciliter le déneigement. Rangs et villégiature... protégez votre boîte postale lors du déneigement. <p>ACTIVITÉS</p> <p>CERCLE DES FERMIERES</p> <p>3^e lundi : Assemblée mensuelle</p> <p>CLUB DE L'ÂGE D'OR</p> <p>Les lundis : Baseball-poche à 13 h</p> <p>Les mardis : Bingo à 19 h</p> <p>Les mercredis : Shuffleboard à 9 h</p> <p>Les jeudis : Pétanque à 13 h</p> <p>2^e vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
8   	9 Action de grâce 	10	11  Rangs et villégiature	12  Rangs et villégiature	13	14 ●	
15 	16	17	18  Coleraine et Vimy-Ridge	19  Coleraine et Vimy-Ridge	20	21	
22  	23	24	25  Rangs et villégiature	26  Rangs et villégiature	27	28 ○	
29 	30	31  Halloween					



Petit Lac St-François Rivière Ashberham décharge
© Gaétan Laflamme

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre 2023

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
			1  Coleraine et Vimy-Ridge	2  Coleraine et Vimy-Ridge	3	4	<p>A. Le 9, collecte des résidus verts pour tous les secteurs, feuilles mortes, herbes et gazon placés dans un sac.</p> <p>B. Du 13 au 27, inscription pour le tirage des salles municipales Noël 2024 et Jour de l'An 2025.</p> <p>C. Dès le 15, interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. <p>ACTIVITÉS</p> <p>CERCLE DES FERMIÈRES 3^e lundi : Assemblée mensuelle</p> <p>CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard à 9 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2^e vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
5  	6 	7	8  Rangs et villégiature	9  Rangs et villégiature 	10	11  Jour du souvenir	
12 	13 	14	15   Coleraine et Vimy-Ridge	16  Coleraine et Vimy-Ridge	17	18	
19 	20 	21	22  Rangs et villégiature	23  Rangs et villégiature	24	25	
26 	27 	28	29  Coleraine et Vimy-Ridge	30  Coleraine et Vimy-Ridge			



Grand lac Saint-François
© Normand Baker

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE 2023

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
RAPPEL : <ul style="list-style-type: none"> Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. 					1	2	<p>A. Le 1^{er}, tirage pour les inscriptions des salles municipales.</p> <p>B. Semaine du 3, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.</p> <p>C. Le 9, fête de Noël des enfants.</p> <p>D. Pour les vacances du temps des fêtes, les bureaux municipaux seront fermés du 22 au 31 décembre.</p> <p>E. Les 24, 25, 26 et 31, congés du temps des fêtes, le centre sportif est fermé.</p> <p>ACTIVITÉS</p> <p>CERCLE DES FERMÈRES</p> <p>1^{er} lundi : Assemblée mensuelle du temps des fêtes</p> <p>CLUB DE L'ÂGE D'OR</p> <p>Les lundis : Baseball-poche à 13 h</p> <p>Les mardis : Bingo à 19 h</p> <p>Les mercredis : Shuffleboard à 9 h</p> <p>Les jeudis : Pétanque à 13 h</p> <p>2^e vendredi : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p> <p>Profitons de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km)
3	4	5 Journée internationale des bénévoles	6 Rangs et villégiature	7 Rangs et villégiature	8	9	
10	11	12	13 Coleraine et Vimy-Ridge	14 Coleraine et Vimy-Ridge	15	16	
17	18	19	20 Rangs et villégiature	21 Rangs et villégiature	22	23	
24	25 Joyeux Noël	26	27 Coleraine et Vimy	28 Coleraine et Vimy	29	30	
31							

inspirez ► explorez!

Réserve
écologique de la
Serpentine de
Coleraine

20 km de
sentiers
(Débutants à
experts)

*Accès gratuit aux sentiers
pour tous les résidents de
Saint-Joseph-de-Coleraine
(preuve de résidence et
enregistrement obligatoires)*